

**SMIVOM DE LA MOUILLONNE RD 820 – Pont de Clêche 31190 MIREMONT**

Nombre de Membres – En exercice : 32      Présents : 22      Votants : 22

Date de la Convocation : 20/04/2016

**Objet : Délibération n° 16 04. 03 : TRAVAUX URBANISATION VENERQUE**

L'an deux mille seize, le vingt-huit avril, le Comité du Syndicat Mixte de la Mouillonne s'est réuni en session ordinaire, à son siège, sous la présidence de M. ZDAN Michel.

Présents : MM. DISSEGNA Patrick (AUTERIVE) - BLANCHOT Dominique (BEAUMONT/LEZE) — BRIOL Patrick (CAUJAC) - GUY David (CINTEGABELLE) – LACAMPAGNE Patrick (ESPERCE) - LORRAIN Jean-Luc (GRAZAC) - ASQUIE Jacques (GREPIAC) – VESELY Guy (LABRUYERE-DORSA) — CAZAJUS Joël (LAGRACE-DIEU) – PONS Alain (LE VERNET) - RAMOS J-Louis (MIREMONT) - DUPRAT Serge (PUYDANIEL) — BEZIAT Denis (VENERQUE) - BLANC Jean-Claude, ZDAN Michel, PASQUET Wilfrid, AZEMA René, SIRABELLA Roger (CC Vallée de l'Ariège) - BAYONI Pascal, ROUANNE Jean-Claude, PARACHE Sabine, TISSEIRE Bernard (C.C. Lèze-Ariège-Garonne)

Excusé et représentés : MM. DEMANGE Serge (LE VERNET) représenté par M. PONS Alain

Excusés: MM. PACHER René (AURAGNE) – DIDIER Claude, CHENIN Jean (CCVA) ESTANG Nadia (CCLAG)

Secrétaire de séance : M. CAZAJUS Joël

Monsieur le Président présente le projet d'urbanisation de la route départementale N°19 H dite rue du vieux moulin, de la route d'Espanes (RD19) à la route de saint Léon (RD35) sur la commune de Venerque.

Il est prévu de réaliser une voie à sens unique pour favoriser et intégrer les déplacements mode doux sur un itinéraire de contournement du centre du village.

Un trafic poids lourds passant devant la Mairie via Saint Léon sera interdit dans le sens de circulation Toulouse Nailloux.

Le fait d'imposer cette déviation diminuera le trafic poids lourds devant la Mairie.

Le montant des travaux se porte à 354 000 € HT.

3 tranches de travaux sont prévues :

Tranche 1 : 150 000 € HT

Tranche 2 : 150 000 € HT

Tranche 3 : 54 000 € HT

Monsieur le Président propose de signer une convention avec le Conseil Départemental en vue d'effectuer les travaux sur voirie départementale.

Monsieur le Président propose également de demander une aide financière à Monsieur le Président du Conseil départemental et d'inscrire les demandes par tranche sur les années suivantes :

Tranche 1 : 2016

Tranche 2 : 2017

Tranche 3 : 2018.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le comité Syndical adopte, à l'unanimité, la proposition du Président et le mandate pour solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental, pour signer la convention avec le Conseil Départemental et pour signer tout document administratif et financier concernant cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour,  
Mois et an que dessus

